



INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО  
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO



ICC/104/1  
16 juillet 2021

Original : ANGLAIS  
Distr : RESTREINTE

## CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Cent quatrième session ordinaire

Siège de l'ICCO, Abidjan, Côte d'Ivoire, ou vidéoconférence

27 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2021, 12 h-15 h UTC

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Admission d'observateurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des rapports de la 103<sup>e</sup> session ordinaire et de la 35<sup>e</sup> session extraordinaire du Conseil international du cacao
6. Membres de l'Organisation internationale du cacao
7. Répartition des voix
8. Note de synthèse sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique quinquennal de l'ICCO
9. Rapport de la présidente du Comité économique
10. Rapport du président du Comité administratif et financier
11. Règlement interne du Panel *ad hoc* sur le cacao fin
12. Composition du prochain Panel *ad hoc* sur le cacao fin
13. Amendements à l'Accord international de 2010 sur le cacao
14. Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour l'année cacaoyère 2021/2022
15. Calendrier provisoire des réunions
16. Questions diverses

17. Date et lieu de la prochaine réunion

18. Relevé des décisions

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### 1. OUVERTURE DE LA SESSION

La cent quatrième session ordinaire du Conseil international du cacao sera ouverte par son Président, SE M. Aly Touré (Côte d'Ivoire).

### 2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le Secrétariat présentera un rapport sur la réception des pouvoirs pour la présente session du Conseil. Ce rapport sera diffusé dans le document ICC/104/2.

### 3. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international sur le cacao de 2010, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 104<sup>e</sup> session ordinaire et aux réunions de ses organes subsidiaires, en particulier à la 17<sup>e</sup> réunion du Comité économique et à la 42<sup>e</sup> réunion de la Commission consultative.

### 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

### 5. APPROBATION DES RAPPORTS DE LA 103<sup>E</sup> SESSION ORDINAIRE ET DE LA 35<sup>E</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Il sera demandé au Conseil d'approuver les rapports de sa 103<sup>e</sup> session ordinaire et de sa 35<sup>e</sup> session extraordinaire, qui se sont déroulées par vidéoconférence en avril 2021 et en juillet 2021 respectivement, figurant dans les documents ICC/REP/103 et ICC/SPEC/REP/35.

### 6. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, figurant dans le document ICC/104/3.

### 7. RÉPARTITION DES VOIX

Le Secrétariat présentera le document ICC/104/4, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

### 8. NOTE DE SYNTHÈSE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE QUINQUENNAL DE L'ICCO

Le Directeur exécutif informera le Conseil de la situation actuelle du Plan d'action stratégique quinquennal de l'ICCO, en référence au document ICC/104/5.

### 9. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE

La présidente du Comité économique présentera au Conseil un rapport sur sa 17<sup>e</sup> réunion aux fins de son approbation. Ce rapport sera diffusé dans le document EC/REP/17.

**10. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Le président du Comité administratif et financier présentera au Conseil un rapport sur sa 20<sup>e</sup> réunion aux fins de son approbation. Ce rapport sera diffusé dans le document AF/REP/20.

**11. RÈGLEMENT INTERNE DU PANEL *AD HOC* SUR LE CACAO FIN**

Le Directeur exécutif présentera une version révisée du règlement interne du Panel *ad hoc* de l'ICCO, suite aux commentaires et aux retours adressés par les Membres à la 103<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil, en référence au document ICC/104/6.

**12. COMPOSITION DU PROCHAIN PANEL *AD HOC* SUR LE CACAO FIN**

Il sera demandé au Conseil d'approuver la liste de douze (12) experts recommandée par le Secrétariat pour le prochain Panel *ad hoc* de l'ICCO, y compris son président et son vice-président, en référence au document ICC/104/7.

**13. AMENDEMENTS À L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2010 SUR LE CACAO**

Suivant les recommandations émises par le Conseil à sa 35<sup>e</sup> session extraordinaire en juillet 2021, le Directeur informera les Membres de l'avancement du processus d'amendement à l'Accord international de 2010 sur le cacao, en référence au document ICC/SPEC/REP/35.

**14. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2021/2022**

Le Conseil sera tenu d'élire son Président et son Vice-président pour l'année cacaoyère 2021/2022, conformément à l'article 8 de l'AIC 2010.

**15. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS**

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/104/CRP.1.

**16. QUESTIONS DIVERSES**

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

**17. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Le Conseil décidera de la date et du lieu de sa prochaine réunion.

**18. RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Le relevé des décisions pourra être lu, conformément à la règle 34 du règlement administratif de l'Organisation, figurant dans le document AF/2/2/Rev.1.